



**Programme des Nations Unies
pour l'Environnement
Plan d'action pour la Méditerranée**

Distr.: Générale
31 octobre 2022
Original : Anglais

93^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Thessalonique, Grèce, 30 novembre – 1^{er} décembre 2022

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

SITUATION FINANCIÈRE ET PROPOSITIONS

I. Questions financières

A. Soldes du fonds

1. La partie mise en recouvrement du solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée est passée de 8,8 millions de dollars des États-Unis au 31 décembre 2019 à 7,9 millions de dollars des États-Unis au 31 décembre 2021¹. Elle reflète l'excédent accumulé de 6,7 millions de dollars des États-Unis et le montant de 1,2 million de dollars des États-Unis mis de côté pour la réserve de trésorerie. L'excédent accumulé comprend les contributions mises en recouvrement à recevoir (arriérés) et les transferts anticipés aux partenaires d'exécution.
2. Le solde de la contribution du pays hôte est passé de 656 425 dollars des États-Unis au 31 décembre 2019 à 992 031 dollars des États-Unis au 31 décembre 2021². Le solde de la contribution du pays hôte servira à la rénovation des locaux actuels du Secrétariat, comme convenu avec le Gouvernement grec.
3. Conformément aux conclusions et recommandations de la 92e réunion du Bureau (Istanbul, Türkiye, 24-25 mars 2022), le Secrétariat partage avec les membres du Bureau les états financiers certifiés et vérifiés du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 (annexe III).

Recommandations proposées :

- (a) **Le Bureau prend note des soldes du fonds au 31 décembre 2021 ;**
- (b) **Le Bureau prend note des états financiers fournis en réponse aux conclusions et recommandations de la 92^e réunion du Bureau demandant le partage des états financiers certifiés et vérifiés dès qu'ils seront disponibles ;**

B. Contributions

4. Au 10 octobre 2022, le taux de recouvrement des contributions ordinaires mises en recouvrement au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée a atteint 65,27 % pour l'année 2022. L'état complet des contributions au 10 octobre 2022 est présenté à l'annexe I.
5. Au 10 octobre 2022, quatre Parties contractantes avaient des arriérés correspondant à plus de deux années de contributions, comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

Pays	Contributions arriérées	Années
Libye	EUR 680,930	2011-2021
Algérie	EUR 237,780	2016-2019, 2021
République Arabe Syrienne	EUR 121,801	2011-2021
Liban	EUR 67,879	2016, 2019-2021

6. Conformément à la Procédure 4, paragraphe 2 (d) des Règlements, règles et procédures financiers pour les Parties contractantes, les organes subsidiaires et le Secrétariat de la Convention de Barcelone, le Coordonnateur a écrit aux parties dont les contributions n'ont pas été versées au 1er juillet de l'année en cours afin de les convaincre de l'importance du paiement de leurs contributions

¹ Chiffres basés sur les états financiers certifiés et vérifiés.

² Chiffres basés sur les états financiers certifiés et vérifiés. Les frais de location des locaux pour le 2e semestre de 2021 ne sont pas inclus dans le solde au 31 décembre 2021.

respectives pour l'année ainsi que les arriérés des périodes précédentes. Conformément à la Procédure 4, paragraphe 2 (e) des Règlements, règles et procédures financiers, le Coordonnateur a proposé aux quatre parties dont les contributions sont en souffrance pour deux ans ou plus un calendrier de paiement pour leur permettre de régler leurs arriérés dans une période maximale de six ans et de payer les futures contributions à la date d'échéance. Le Secrétariat a poursuivi ses efforts auprès des autorités nationales compétentes, en particulier l'Algérie et la Libye. Le Secrétariat poursuivra les mesures de suivi formelles et informelles avec les représentants des Parties contractantes susmentionnées chaque fois que l'occasion se présentera.

Recommandations proposées :

- (c) Le Bureau note avec satisfaction les contributions versées par 12 Parties contractantes pour l'année 2022 et invite instamment les 10 Parties contractantes qui n'ont pas versé leurs contributions à le faire dès que possible ;**
- (d) Le Bureau prie instamment les Parties contractantes de se conformer à la Procédure 4, paragraphe 2 (b) des Règlements, règles et procédures financiers, qui disposent que les contributions pour chaque année civile doivent être versées ponctuellement et intégralement au premier trimestre de l'année concernée ;**
- (e) Le Bureau demande instamment aux Parties contractantes dont les contributions sont en souffrance de les verser dès que possible, tout en prenant note des circonstances particulières de chaque Partie contractante en retard de paiement ;**

C. Exécution financière du Programme de travail et budget 2020-2021

7. Le niveau de consommation budgétaire pour l'exercice biennal 2020-2021 a atteint 90 % selon les comptes finaux vérifiés de l'ONU au 31 décembre 2021³.

Recommandation proposée :

- (f) Le Bureau prend note du niveau de consommation budgétaire pour l'exercice biennal 2020-2021 ;**

D. Exécution financière du Programme de travail et budget 2022-2023

8. L'exécution financière du Programme de travail et budget 2022-2023 progresse bien et le niveau de consommation budgétaire pour l'année 2022 a atteint environ 77 % au 30 septembre 2022⁴.

Recommandation proposée :

- (g) Le Bureau prend note de l'état de l'exécution financière du Programme de travail et budget 2022-2023 et demande au Secrétariat de continuer à faire tous les efforts possibles pour en réaliser la pleine mise en œuvre ;**

II. RAPPORT SUR LES SERVICES D'EXPERT-CONSEIL

9. Au cours des huit premiers mois de l'année 2022, les frais de conseil ont été financés par la contribution discrétionnaire du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée/CE à un taux de

³ Il s'agit du niveau de consommation budgétaire pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (Contributions ordinaires mises en recouvrement et Contribution discrétionnaire de la CE).

⁴ Il s'agit du niveau de consommation budgétaire pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (Contributions ordinaires mises en recouvrement et Contribution discrétionnaire de la CE).

22 %. Les composantes du PAM poursuivent leurs efforts pour utiliser principalement et en priorité des ressources de financement externes pour les consultants et utiliser le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée complémentaire, selon les besoins, dans la plupart des cas à l'exception de ceux où des consultants/vacataires sont recrutés pour exécuter des fonctions similaires aux postes vacants du personnel. Le récapitulatif des frais de conseil pour la période de janvier à août 2022 figure à l'annexe II.

III. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

10. La situation en matière de recrutements se résume comme suit :

Coordonnateur adjoint P-5 (poste n° 30600864) : la sélection du candidat pour le poste a été achevée et le processus d'intégration est en cours.

Administrateur de programme (hors classe) P-5 (MedPol) : un poste a été créé au niveau P-5. L'avis de vacance est en cours de finalisation et sera lancé dans le système Inspira.

Spécialiste de la gestion de programme P3 (MedProgramme) (poste n° 31032929) : Mme Maren Mellendorf (ressortissante allemande) a été sélectionnée pour le poste et a pris ses fonctions au PNUE/PAM le 19 avril 2022.

Spécialiste de la gestion de programme P3 (Projet EcAp MED III) (poste n° 30606551) : Mme Patrizia Busolini (ressortissante italienne) a été sélectionnée pour le poste et a pris ses fonctions au PNUE/PAM le 17 octobre 2022.

Juriste P3 (poste n° 31012355) : M. Ihab Tarek (ressortissant égyptien) a été sélectionné pour le poste et a pris ses fonctions au PNUE/PAM le 1er septembre 2022.

Spécialiste de la gestion de programme P3 (développement socio-économique et durable) : M. Julien Le Tellier est transféré au PNUE/Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest à compter du 18 octobre 2022. En conséquence, le processus de recrutement a été lancé et l'avis de vacance a été publié sous la référence JO 189200 dans Inspira, la date limite de présentation des candidatures ayant été fixée au 10 novembre 2022.

Spécialiste des finances et du budget P2 (MedProgramme) (poste n° 31039463) : Mme Timea Minaei (ressortissante hongroise) a été sélectionnée pour le poste et a pris ses fonctions au PNUE/PAM le 13 juin 2022.

Administrateur auxiliaire P2 (Accord de coopération bilatérale avec le Ministère italien de la transition écologique) : Mme Ellen Svensson (ressortissante suédoise) prendra ses fonctions au PNUE/PAM le 1er novembre 2022.

Assistant aux réunions et aux achats G6 : M. Giorgos Petridis a été détaché auprès de l'UNOPS pour un an à compter du 22 août 2022. Le recrutement pour un remplacement temporaire est en cours.

Assistant de gestion de programme G5 (Projet EcAp MED III et Marine Litter MED II) (poste n° 31009278) : L'avis de vacance a été publié sous la référence JO 181377 dans Inspira, la date limite de présentation des candidatures ayant été fixée au 28 juillet 2022. Le recrutement est en cours.

MedPol/Assistant de l'équipe de l'unité de coordination : le poste a été créé et classé au niveau G.4. Le processus de recrutement a été lancé et l'avis de vacance a été publié sous la référence 190229 dans Inspira, la date limite de présentation des candidatures ayant été fixée au 29 octobre 2022.

Détachement d'un expert de France à titre gracieux pendant 2 ans : Mme Elisabeth Chouraki (ressortissante française) a pris ses fonctions au PNUE/PAM le 15 septembre 2022.

Recommandations proposées :

(h) Le Bureau prend note de l'état des recrutements ;

IV. QUESTIONS DIVERSES

A. Locaux du Secrétariat

11. Le paragraphe 14 de la décision IG.24/14 sur le Programme de travail et le budget 2020-2021 se lit comme suit : « Exhortent le Gouvernement de la République hellénique d'entreprendre toutes les actions nécessaires en vue de garantir que des locaux totalement adaptés soient mis à disposition de l'Unité de coordination dans les plus brefs délais et conformément à ses engagements en vertu de l'accord de pays hôte, et demandent au Secrétariat de transmettre un rapport aux Parties contractantes et au Bureau sur les progrès effectués dans ce sens ».

12. Suite aux efforts continus de l'Unité de coordination pour assurer la mise à disposition de locaux adaptés, des discussions avec le Gouvernement grec et l'Institut hôte sont en cours concernant la rénovation des locaux actuels du Secrétariat. Un plan a été élaboré concernant les locaux de l'Unité de coordination en consultation avec le siège du PNUE et l'institution hôte. Le plan tient compte du besoin d'expertise externe requise ainsi que du calendrier. La conception des nouveaux locaux a déjà été partagée avec le siège et l'institution hôte. Le travail se poursuit pour mobiliser l'expertise externe nécessaire afin que les locaux rénovés soient opérationnels dans les plus brefs délais. Les travaux débiteront au début du printemps 2023 et les locaux rénovés seront opérationnels début juillet 2023, avant la réunion des Coordonnateurs du PAM. Le solde de la contribution du pays hôte servira à la rénovation des locaux actuels du Secrétariat.

B. Directives actualisées du PNUE relatives aux voyages

13. Le Secrétariat informe les membres du Bureau de la publication des Directives actualisées du PNUE relatives aux voyages qui sont entrées en vigueur le 1er septembre 2022. Les Directives relatives aux voyages ont été actualisées sur la base des enseignements tirés des directives précédentes et tiennent compte des Directives du Secrétariat de l'ONU, y compris celles liées à la pandémie de COVID-19.

14. L'objectif principal des Directives actualisées est de réduire l'empreinte carbone et les coûts du PNUE.

15. Dans le but de réduire l'empreinte carbone du PAM à la lumière des directives actualisées décrites ci-dessus, le Secrétariat souligne une fois de plus l'importance de la désignation sans retard des participants à la réunion par les Parties contractantes. À cette fin, tous les efforts seront faits pour envoyer des lettres d'invitation trois mois avant les dates de réunion pour laisser aux autorités nationales suffisamment de temps pour désigner leurs représentants avant l'expiration du délai de 21 jours afin que les dispositions nécessaires pour les voyages soient prises.

16. Conformément au paragraphe 14 de la décision IG.25/19 portant Programme de travail et budget 2022-2023, adoptée par la COP 22 (Antalya, Türkiye, 7-10 décembre 2021), les Parties contractantes sont invitées à se conformer aux dates limites de désignation de leurs représentants aux réunions du système du Plan d'action pour la Méditerranée et à éviter les modifications ou annulations de leur voyage afin de réduire au minimum les pertes découlant de l'augmentation des tarifs aériens, des frais d'annulation et des autres contretemps.

17. De plus, selon les directives actualisées, il est fortement conseillé aux participants à la réunion qui voyagent de souscrire une assurance médicale avant leur départ de leur pays d'origine. Le PNUE n'assumera aucune responsabilité ou dépense pour les services de soins de santé pendant leur voyage et les participants à la réunion devraient se familiariser avec les avis de voyage nationaux et locaux, les

directives de l'OMS et des Nations Unies et les restrictions de voyage (y compris les exigences de quarantaine) dans leurs destinations de départ et d'arrivée et points de transit.

Recommandation proposée :

- (i) Le Bureau prend note avec satisfaction des efforts consentis par le Gouvernement grec pour la rénovation des locaux et demande au Secrétariat d'accélérer le processus avec le soutien du Gouvernement grec et de faire rapport du résultat final de ce processus à la prochaine réunion du Bureau ;**
- (j) Le Bureau prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant les directives actualisées du PNUE relatives aux voyages et prie instamment le Secrétariat de poursuivre ses efforts pour leur mise en œuvre et d'œuvrer avec les Parties contractantes à garantir le respect des délais de désignation.**

Annexe I

État des contributions au 10 octobre 2022

État des contributions ordinaires mises en recouvrement réparties entre les Parties à la Convention de Barcelone au 10 octobre 2022

Contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée										
Pays	Contributions non versées pour 2019 et des exercices	Contributions non versées pour 2020	Contributions non versées pour 2021	Contributions non versées au 31/12/2021			Contributions pour 2022	Recouvrement pour 2022	Contributions non versées pour 2022	Recettes différées
	EUR	EUR	EUR	EUR			EUR	EUR	EUR	EUR
Albanie	-	-	-	-			3 704	3 704	-	
Algérie	177 979	-	59 801	237 780			50 469	-	50 469	*
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-			5 556	5 556	-	
Croatie	-	-	-	-			42 135	42 135	-	
Chypre	-	-	-	-			16 669	16 669	-	
Égypte	-	-	-	-			64 360	64 360	-	
Union européenne	-	-	-	-			142 670	142 670	-	
France	-	-	-	-			1 999 323	1 999 323	-	
Grèce	-	-	-	-			150 482	-	150 482	
Israël	-	-	-	-			259 755	-	259 755	
Italie	-	-	-	-			1 476 573	-	1 476 573	
Liban	27 145	20 367	20 367	67 879			16 669	-	16 669	
Libye (État de Libye)	654 930	13 000	13 000	680 930			8 334	-	8 334	*
Malte	-	-	-	-			8 797	8 797	-	
Monaco	-	-	-	-			5 093	-	5 093	
Monténégro	-	-	-	-			1 852	-	1 852	
Maroc	-	-	-	-			25 466	25 466	-	
Slovénie	-	-	-	-			36 579	36 579	-	
Espagne	-	-	-	-			988 086	988 086	-	
République arabe syrienne	112 267	4 767	4 767	121 801			4 167	-	4 167	*
Tunisie	-	-	-	-			8 797	-	8 797	
Türkiye	-	-	-	-			391 252	391 252	-	
TOTAL	972 321	38 134	97 935	1 108 390			5 706 788	3 724 597	1 982 191	-

Année	2018	2019	2020	2021
Taux de recouvrement	97,82 %	98,12 %	99,33 %	98,28 %

2022
65,27 %

Contribution discrétionnaire de la CE										
							Contribution prévue pour 2022	Contribution reçue pour 2022		Contribution à recevoir pour 2022
							EUR	EUR		EUR
Commission européenne							596 484	596 484		-

Contribution du pays hôte										
							Contribution prévue pour 2022	Contribution reçue pour 2022		Contribution à recevoir pour 2022
							EUR	EUR		EUR
Grèce							344 800	380 120		-

*Les contributions non versées pour 2016 et les années précédentes ont été réduites afin que les soldes à recevoir figurant dans le tableau actuel soient conformes aux comptes d'Umoja, tels que rapprochés en liaison avec l'Unité des contributions du PNUE : de 42 EUR pour l'Algérie, de 9 804 EUR pour l'État de Libye et de 1 509 EUR pour la République arabe syrienne.

Remarque : Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies : Article 3.5. Les contributions et avances sont considérées comme dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Secrétaire général visée à l'article 3.4, ou le premier jour de l'année civile à laquelle elles se rapportent si cette dernière date est postérieure à la date d'expiration dudit délai de 30 jours. Au 1er janvier de l'année civile suivante, le solde impayé de ces contributions et de ces avances est considéré comme étant en retard d'une année.

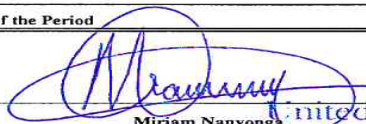
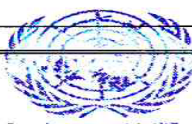
Annexe II

Rapport sur les services d'expert-conseil

Consultancy costs for the period: 1 January 2022 - 31 August 2022 (in EUR)*		
Component	Description	1 January 2022 - 31 August 2022
C.Unit	Med Trust Fund/EC Discretionary	36,751
	Other funding	388,485
	Sub-total	425,236
MEDPOL	Med Trust Fund/EC Discretionary	66,557
	Other funding	143,412
	Sub-total	209,969
PB/RAC	Med Trust Fund/EC Discretionary	34,223
	Other funding	100,902
	Sub-total	135,125
PAP/RAC	Med Trust Fund/EC Discretionary	169,028
	Other funding	418,061
	Sub-total	587,089
REMPEC	Med Trust Fund/EC Discretionary	58,778
	Other funding	70,543
	Sub-total	129,320
SPA/RAC	Med Trust Fund/EC Discretionary	35,476
	Other funding	439,025
	Sub-total	474,501
SCP/RAC	Med Trust Fund/EC Discretionary	47,813
	Other funding	58,165
	Sub-total	105,978
INFO/RAC	Med Trust Fund/EC Discretionary	0
	Other funding	0
	Sub-total	0
Total	Med Trust Fund/EC Discretionary	448,626
	Other funding	1,618,592
	Grand Total (in EUR)	2,067,218
	Percentage of MTF/EC Discr. over total funding	22%

* For the contracts in USD, the UN Operational Rate of Exchange for one United States Dollar (USD), effective at the end of the respective reporting period, is applied for the conversion of the amounts from USD to EUR. For the contracts in other currencies, the respective UN Operational Rates of Exchange for one United States Dollar (USD), effective at the end of the respective reporting period, are applied for the conversion of the amounts to USD and further conversion to EUR.

Annexe III
États financiers certifiés et vérifiés du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au 31
décembre 2021

	
Trust Fund for the Protection of the Mediterranean Sea Against Pollution (Fund code: 40MEL) I. Final Statement of Financial Performance for the year ended 31 December 2021 (United States Dollars)	
	Total
Revenue	
Assessed Contributions	7,002,193.86
Other Revenue	305,472.90
Investment Revenue	12,328.04
Total Revenue	7,319,994.80
Employee salaries allowances and benefits	1,933,000.26
Non-employee compensation and allowances	250,498.01
Grants and other transfers	4,431,734.86
Supplies and consumables	107.22
Depreciation	2,076.34
Travel	105,636.53
Other operating expenses	710,597.02
Allowance for doubtful debt (AFDA)	40,936.50
Programme support expenses	868,129.99
Foreign Exchange Losses	590,175.08
Total expenses	8,932,891.81
Surplus/(deficit) for the period	(1,612,897.01)
II. Final Statement of Financial Position as at 31 December 2021 (United States Dollars)	
	Total
Current Assets	
Cash and Cash equivalents	6,803,276.35
Assessed contributions receivable	618,469.23
Advance Transfers	653,216.48
Other assets	34,782.50
Total Current Assets	8,109,744.56
Non-Current Assets	
Property plant and equipment	3,240.25
Total Non-Current Assets	3,240.25
Total Assets	8,112,984.81
Current Liabilities	
Accounts payable and accrued liabilities	214,228.06
Advance receipts	3,935.30
Employee benefits liabilities	23,833.03
Total Current Liabilities	241,996.39
Non Current Liabilities	-
Total Non current Liabilities	-
Total Liabilities	241,996.39
Net of Total Assets and Total Liabilities	7,870,988.42
Net Assets:	
Accumulated surpluses/ (deficits) - unrestricted	6,685,385.81
Reserves	1,185,602.61
Total Net Assets	7,870,988.42
III. Final Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31 December 2021 (United States Dollars)	
	Total
Net Assets at the Beginning of the Period	9,483,885.43
Surplus/(deficit) for the period	(1,612,897.01)
Total Net Assets at the End of the Period	7,870,988.42
 Miriam Nanyonga Chief, FINANCIAL REPORTING UNIT  United Nations Office at Nairobi ACCOUNTS SECTION Budget and Financial Management Service 07/07/2022	